



Une Semaine en HAÏTI



une rédaction d'Alterpresse

une publication du Collectif Haïti de France

N°970

5 juillet 2010

- **Elections et reconstruction : épreuve de force engagée**
- **Droit au logement : il faut redéfinir les modes d'occupation (post-séisme) de l'espace en Haïti**
- **Haïti / République Dominicaine : la commission mixte bilatérale sera relancée fin juillet**
- **Des structures communales étatiques de vigilance de droits humains sur la frontière**

>>> Elections et reconstruction : épreuve de force engagée

Avec la participation de quels partis et regroupements politiques, vont se tenir la prochaine présidentielle et les législatives partielles, annoncées pour le dimanche 28 novembre 2010 ?

C'est la question à l'ordre du jour cette semaine, au lendemain de la décision du président René Garcia Préval de mettre en branle, sans aucune concertation avec les secteurs politiques concernés, un processus pour y arriver.

Mettant en doute la crédibilité du Conseil électoral provisoire (Cep), qui avait organisé les sénatoriales partielles d'avril 2009 et auquel les prochaines consultations viennent d'être confiées, la plupart des partis et regroupements politiques réaffirment leur volonté de ne prendre part à aucun scrutin, conduit par les actuels dirigeants du Cep. Encore moins, ces partis et regroupements politiques, catalogués dans le camp de l'opposition à l'actuel régime au pouvoir, n'entendent point se rendre aux urnes avec l'actuelle administration politique.

Les deux mandats de Préval (1996-2001 et 2006 à aujourd'hui) n'ont apporté aucun scrutin transparent, ni honnête, ni crédible, arguent les responsables des partis et regroupements politiques d'opposition.

Les propositions de différentes organisations de la société, en faveur de changements au sein de l'actuel organisme électoral, sont carrément ignorées par l'Exécutif.

« Les discussions y relatives sont closes, nous devons avancer »..., soutient Préval, qui qualifie de « sans fondement » les accusations portées à l'encontre du Conseil électoral provisoire.

L'actuel organisme électoral déclare être disposé à dialoguer avec les partis et regroupements politiques qui le contestent, cinq mois

>>> Droit au logement : il faut redéfinir les modes d'occupation (post-séisme) de l'espace en Haïti

Environ six mois après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, les institutions étatiques compétentes en Haïti n'ont pas encore fait part, publiquement, de la politique de logement, envisagée dans le cadre de la reconstruction, ni des normes recommandées dans l'occupation de l'espace sur le territoire national.

Tels sont, entre autres, les points forts débattus au cours d'une conférence autour de « la problématique du logement en Haïti

avant la tenue d'un scrutin susceptible d'être à nouveau controversé.

L'administration politique en Haïti se trouve dans la bonne direction, après avoir publié deux arrêtés de convocation des électrices et électeurs pour le 28 novembre 2010, se félicite, déjà, l'Organisation des Nations Unies (Onu).

Sur les 29 millions de dollars américains (US \$ 1.00 = 41.00 gourdes ; 1 euro = 55.00 gourdes aujourd'hui) de budget, élaboré par le Cep, les finances haïtiennes pourraient octroyer un montant de 7 millions, le reste (22 millions) étant attendu de la communauté internationale.

Des analystes craignent un été et un automne chauds en Haïti, notamment après le 11 juillet 2010 (date de la finale de la coupe du monde de football 2010 en Afrique du Sud). Le mois des rencontres mondiales de football semble avoir accordé une trêve aux manifestations anti-Préval et contre la loi d'urgence d'avril 2010.

En plus de la création d'une commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (Cirh) – coprésidée par l'ex-mandataire étasunien William Jefferson (Bill) Clinton -, cette loi d'urgence (approuvée par députés et sénateurs, pour la plupart membres du regroupement politique présidentiel dénommé « inite » / Unité, et donc favorables au pouvoir de Préval) donne 18 mois (jusqu'en décembre 2011) à l'Exécutif pour prendre toutes décisions jugées opportunes pour la reconstruction nationale (post-séisme du 12 janvier), sans aucune reddition de comptes au parlement (durant la période considérée).

après le 12 janvier, quelle alternative? », tenue le vendredi 25 juin à la plateforme des organisations haïtiennes de droits humains (Pohdh) et à laquelle a assisté l'agence en ligne AlterPresse.

Au lendemain de la catastrophe du 12 janvier 2010, l'Etat haïtien aurait dû « prendre des mesures de guerre » et étatiser totalement les terres pour redéfinir l'occupation de l'espace bâti, déplore le juriste et sociologue Jean Simon Saint-Hubert.

Il convient de parvenir, dans le meilleur délai, à l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire et d'une politique de gestion du territoire, souhaite-t-il.

Cette politique devrait signer « une rupture radicale » d'avec l'approche traditionnelle de la question de la propriété et représenter « un cadre pour la régulation de la question du logement », avec pour piliers l'accès et « l'organisation spatiale globale » du territoire, relève, pour sa part, le directeur exécutif de la plateforme de plaidoyer pour un développement alternatif (Papda), Camille Chalmers.

>>> Haïti / République Dominicaine : la commission mixte bilatérale sera relancée fin juillet

Le 30 juillet 2010 est la date retenue pour la relance, à Port-au-Prince, des travaux de la commission mixte bilatérale, suspendus depuis 2000, annoncent les autorités haïtiennes et dominicaines à l'issue d'une rencontre, le lundi 29 juin 2010 en république voisine entre le président dominicain Leonel Fernandez Reyna et son homologue haïtien René Préval.

Tous les accords, préalablement conclus entre les deux Etats, devraient être révisés à cette occasion, selon les informations publiées par les médias dominicains

La reconstruction et l'aide dominicaine seront au centre des activités de la commission mixte bilatérale, dont la charge a été confiée aux ministres de planification haïtien, Joseph Jean Max Bellerive (également chef du gouvernement en Haïti), et dominicain, Temístocles Montas.

La commission demeurera toutefois concentrée sur les sujets, liés notamment à la migration, à la sécurité frontalière et aux échanges commerciaux.

Le nombre de ressortissants haïtiens, qui sont allés travailler en territoire voisin, n'a pas augmenté après le tremblement de terre, suivant les informations disponibles.

>>> Des structures communales étatiques de vigilance de droits humains sur la frontière

L'office de la protection des citoyennes et citoyens (Opc) vient de procéder à l'installation de structures communales étatiques de vigilance de droits humains en trois points frontaliers : à Anse-à-

Or, sur cette question de droit au logement, « un bien essentiel, parce qu'il est en étroite relation avec certaines dimensions de la vie des femmes et hommes, notamment la question de l'emploi, des salaires et des revenus », un peu plus d'1 million de personnes se sont retrouvées sans abris, après le tremblement de terre du 12 janvier.

Logées, pour la plupart, sous des tentes et autres structures de fortune, elles sont à présent (6 mois après) sous la menace de cyclones et d'autres intempéries (certaines les ont déjà affectées), alors que le gouvernement n'a toujours pas évoqué officiellement la politique de logement à suivre.

Cependant, l'immigration dominicaine vient de faire état d'un accroissement de 15 % après le séisme et annonce de probables rapatriements à venir, l'urgence post-séisme étant passée.

Globalement, un changement de ton (moins conflictuel) ne serait pas imminent chez certaines autorités dominicaines, contrairement aux attentes des organismes de promotion de droits humains des deux côtés de l'île.

En revanche, Leonel Fernandez effectuera un voyage en Haïti pour participer à l'installation, le 30 juillet, de la commission mixte bilatérale. Le 31 juillet, Fernandez devrait lancer officiellement, dans le Nord (Limonade), les travaux d'un campus universitaire moderne, financé dans cette zone par son gouvernement sur une superficie de 60 carreaux de terre (rendus disponibles par l'Etat haïtien).

Outre la relance de la commission mixte bilatérale, Préval et Fernandez ont abordé les relations économiques, diplomatiques et culturelles entre leurs deux pays, durant la rencontre du 29 juin à Santo Domingo.

Pitres (frontière commune avec Pedernales) le 29 juin, à Belladère (Commendador/ Elias Pina) le 24 juin et à Ouanaminthe (Dajabon) le 17 juin 2010.

COLLECTIF HAÏTI DE FRANCE

21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris

01 43 48 31 78

www.collectif-haiti.fr

infocom@collectif-haiti.fr

contact@collectif-haiti.fr

Adhésion : 20 € (individu)

50 € (association)

Abonnement : 15 € (mail)

40 € (envoi papier)

CCP 7028 72X

Chèque à l'ordre de Collectif Haïti de France

FOKAL

143, Avenue Christophe

B.P. 2720, Port-au-Prince, Haïti, W.I.

(509) 224 1509 / (509) 224 5421 / (509) 224 1507

www.fokal.org



ALTERPRESSE

Delmas 38, n° 8

Port-au-Prince, Haïti, HT6120

B.P.19211

(509) 22.49.94.93

22.49.94.92

25.16.69.27

www.alterpresse.org

alterpresse@medialternatif.org



